

Je suis heureux de pouvoir offrir aux membres du Comité permanent des affaires étrangères et du commerce extérieur des renseignements concernant les sanctions imposées à l'Iraq à la suite de son invasion du Koweït. Comme je l'ai mentionné devant la Chambre, je suis aussi disposé à organiser de nouvelles séances d'information, qui seraient strictement confidentielles, afin de donner aux députés des informations dont la publication pourrait aider ceux qui voudraient contourner les sanctions ou encore violerait les lois canadiennes concernant la protection des renseignements personnels. Cependant, je tiens à assurer les membres du Comité que rien dans ces informations ne vient vraiment ajouter ou enlever quoi que ce soit au tableau que je vais dresser pour vous aujourd'hui.

Les sanctions s'inscrivent dans la série de mesures concertées que prend actuellement la communauté internationale sous la direction des Nations Unies pour amener l'Iraq à se retirer pacifiquement du Koweït. Les autres mesures comprennent la présence dans le Golfe de forces militaires de 29 pays et la Résolution 678, adoptée la semaine dernière par le Conseil de sécurité, et qui autorise le recours à la force, tout en accordant ce que M. Gorbatchev considère comme un «délai de grâce», afin de donner aux parties le temps de trouver une solution pacifique au différend. En outre, plusieurs pays, dont le Canada, mènent des initiatives pour trouver une solution pacifique à la crise, tout en se préparant aux défis qui se poseront lorsqu'elle aura été résorbée.

Les divers éléments de cette politique concertée sont imbriqués. Par exemple, l'une des raisons pour lesquelles les sanctions ont des répercussions sur l'Iraq, c'est que le blocus naval permet la mise en oeuvre de mesures d'exécution. À la date du 3 décembre, les navires canadiens dans le Golfe avaient, à eux seuls, intercepté 1 085 bateaux et en avaient arraisonné neuf. Comme les membres du Comité le savent, il est notoirement difficile de faire respecter des sanctions mais, jusqu'à maintenant, l'embargo contre l'Iraq a été l'un des plus fructueux jamais vus. Selon toute vraisemblance cependant, il a été plus efficace à l'extérieur qu'à l'intérieur. Les autres pays respectent les sanctions imposées par les Nations Unies, mais l'Iraq a su en épargner les conséquences à ses forces armées et à ses chefs politiques. Il n'y a aucune raison de croire que les sanctions ont convaincu le gouvernement de Bagdad de se plier aux résolutions du Conseil de sécurité et de se retirer du Koweït.

La question est maintenant de savoir si les sanctions, l'autorisation de recourir à la force et le délai de grâce peuvent amener une solution pacifique à la crise. Nous croyons que la combinaison de ces éléments offre les meilleures chances de voir l'Iraq se retirer du Koweït.